



VENTES DE BIENS PERSONNELS LIMITES ET FISCALITE

✓ Enjeu

Le volume des reventes de vêtements, mobilier, électroménager... par l'intermédiaire de plateformes internet s'est envolé ces 10 dernières années. Le marché de la seconde main en France a généré un chiffre d'affaires de 7 milliards d'euros en 2024, avec une croissance annuelle de 12 %. **Leboncoin** est le 1er site généraliste de vente entre particuliers, attirant une moyenne de **27 millions de visiteurs actifs par mois**. **Vinted** est devenu en une décennie le premier vendeur de vêtements en volume en France. Fin 2024, cette plateforme comptait environ **23 millions d'utilisateurs français**, soit près d'un tiers de la population

Une telle activité ne pouvait qu'attirer des professionnels se faisant passer pour des particuliers et bien sûr l'intérêt du Trésor Public.

✓ Les ventes exonérées d'imposition

Les revenus de la vente entre particuliers de produits d'occasion, de produits de seconde main ne sont pas imposables. Ces ventes doivent intervenir dans le cadre de votre **patrimoine personnel et avoir un caractère occasionnel**. Il n'est pas nécessaire de les faire figurer dans la déclaration annuelle de revenus.

Cela concerne tous les meubles meublants tels que l'électroménager, l'automobile (sauf voiture de collection), les meubles ainsi que les vêtements, les jouets...

✓ Les ventes donnant lieu à imposition

. Biens achetés ou fabriqués pour la revente

Si un bien a été acheté spécifiquement en vue de le revendre (activité d'achat-revente) ou si vous fabriquez des objets pour les revendre et que c'est votre activité habituelle, alors c'est une activité imposable à déclarer dès le 1^{er} euro dans la catégorie des bénéfices industriels et commerciaux (BIC).

. Métaux précieux :

Si le prix de cession des bijoux, objets d'art, de collection ou d'antiquité **est supérieur à 5.000 €**, vous êtes soumis à la taxe forfaitaire assise sur la valeur de vente. Vous devez l'acquitter dans le mois de la cession via le formulaire 2091.

. Cession de biens non exonérés avec plus-value :

Si le prix est **supérieur à 5.000 €** (hors meubles, électroménagers ou automobiles), vous êtes soumis au régime d'imposition des **plus-values de cession de biens meubles** au taux de 19 %. Vous devez vous en acquitter dans le mois grâce au formulaire n° 2048-M.

✓ La communication des transactions à l'administration

Le site de revente a pour obligation de vous communiquer ainsi qu'à l'administration fiscale, chaque année, l'historique des transactions de ses utilisateurs répondant aux critères suivants :

. Fourniture d'une **prestation ou d'un service** dès le 1er euro perçu par l'hôte sur l'année

. Vente de biens de consommation si l'utilisateur, sur une année calendaire, remplit les conditions suivantes : au moins 30 transactions finalisées et/ou 2.000 € gagnés minimum.

Ces seuils sont à appréhender par site de revente puisqu'aucun ne sait si vous avez réalisé d'autres opérations par un autre intermédiaire.

Attention : cette déclaration auprès de l'administration fiscale ne veut pas dire imposition.



.Le législateur, par ces dispositions, distingue les professionnels de la vente et les particuliers revendant des éléments de leur patrimoine privé. Il paraît important de conserver les factures d'achat des biens de valeur revendus pour justifier, en cas de contrôle, de la moins ou plus-value réalisée.

Cèdre Finance

6, rue de Beauté
94130

Nogent-sur-Marne

01 75 37 81 90

06 21 11 57 06

www.cedrefinance.fr

E-mail : [laurentbodin](mailto:laurentbodin@cedrefinance.fr)

@cedrefinance.fr

S.A.R.L au capital

de 10.000 euros

502 932 148

R.C.S. Créteil

N° TVA

intracommunautaire :

FR62502932148

Inscrit à l'ORIAS

(www.orias.fr) sous le

numéro 08042710

en qualité de :

. Courtier en assurance

. Intermédiaire en
opérations de banques et
services de paiement
positionné en catégories
de Mandataire non
exclusif et de Mandataire
d'Intermédiaire

. Conseiller en
Investissements
Financiers adhérent de
la Chambre Nationale
des Conseils en Gestion
de Patrimoine,
association agréée par
l'Autorité des Marchés
Financiers

Activité de transactions
sur immeubles
et fonds de commerce
Carte professionnelle
numéro
CPI 94012018000023368
délivrée par la
CCI Paris Ile-de-France
Ne peut recevoir aucun
fonds ou valeur

Garantie Financière de
la compagnie
MMA IARD Assurances
Mutuelles / MMA IARD
sise au 14 boulevard
Marie et Alexandre Oyon
72030 Le Mans Cedex 9

Activité de démarchage
bancaire et financier

Adhérent de la

CNCGP



Chambre Nationale des Conseils
en Gestion de Patrimoine